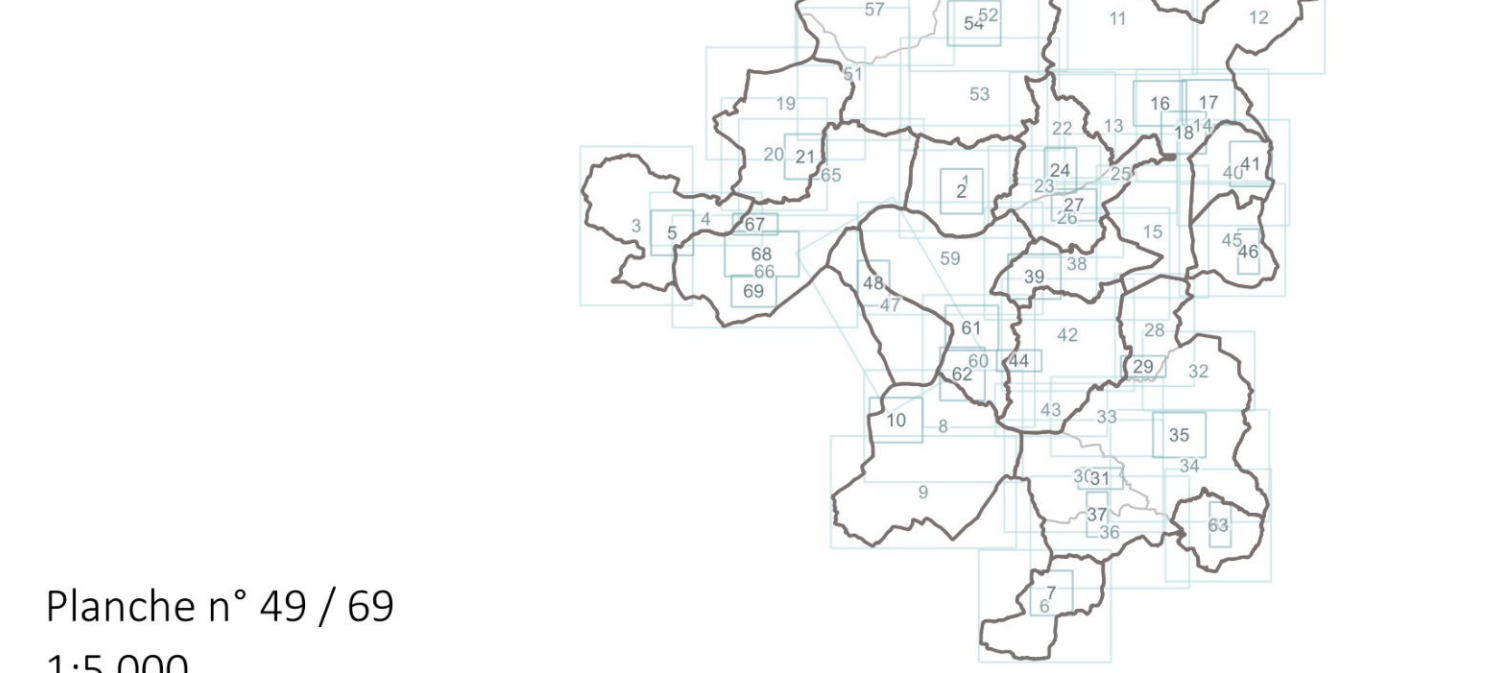


3a – Plan de zonage

MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY
Commune déléguée :
CHEMIRE-SUR-SARTHE



Plancher n° 49 / 69
1:5 000

Élaboration

20/06/2019

Arrêt

07/11/2024

Approbation

04/12/2025

aura

agence d'urbanisme de la région angevine

LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Le Président, Jean-Jacques GIRARD

— Limite de zonage

UA1 Secteur urbain central des polarités principales

UA2 Secteur urbain central des autres communes

UA4 Hameau ancien avec valeur architecturale et/ou patrimoniale

UB1 Secteur urbain périphérique des polarités principales

UB2 Secteur urbain périphérique des autres communes

UB3 Hameau lié à un développement urbain récent avec possibilité de densification

UB4 Hameau lié à un développement urbain récent

UY91 Secteur urbain destiné aux activités économiques de grandes ampleur

UYD Secteur urbain destiné aux activités économiques d'ampleur intermédiaire

UYC Secteur urbain destiné au développement mixte des activités économiques dont le commerce

UZ Zone dédiée à l'aéroport Angers-Marcé et au Parc d'activités associé

UAUD Zone à urbaniser à vocation mixte, périphérique d'une centralité d'un bourg

UAUE Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipements collectifs

UAUH Zone à urbaniser à vocation dominante d'habitat

UALY Zone à urbaniser à vocation économique

2AU Secteur d'urbanisation future à moyen/long terme

A Zone agricole générale

AP Secteur agricole dédié à la préservation des paysages identitaires

AR Secteur agricole dédié à la recherche et à l'enseignement

AV1 Secteur agricole dédié aux aires d'accueil des gens du voyage

AV2 Secteur agricole dédié aux terrains familiaux

AY Secteur agricole lié aux activités économiques industrielles et/ou artisanales isolées, de faible ampleur

N Zone naturelle générale

NH11 Secteur dédié aux résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

NH12 Secteur dédié aux habitations légères de loisirs sans fondation

NL Secteur dédié à des espaces naturels de loisirs et à des équipements publics de loisirs

NP Secteur dédié à la valorisation du patrimoine bâti remarquable

NT Secteur dédié à l'hébergement touristique et aux activités de loisirs

NK Secteur destiné aux locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés

— Périimètre soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

— Périimètre d'Attente de projet d'Aménagement Global (expiration décembre 2030)

Emplacement réservé

Zone non aedificandi

Linéaire commercial protégé

Marge de recul le long des cours d'eau

Constructibilité interdite le long des grands axes routiers

Classement zonore des infrastructures terrestres (zones de bruit)

Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures

Site et sol pollués

Périimètre résiduel concerné par une ZAC

Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Voie et chemin à conserver (chemin creux, chemin blanc...) ou à créer

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)- zone rouge

Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)- zone bleue

Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol

Secteur soumis au risque effondrement (étude CEREMA)

Secteur soumis au risque effondrement (étude Marcé)

Zone humide protégée

Zone de nappe peu profonde

Zone inondable du ruisseau de la Grande Boire

Mare et plan d'eau

Boire

Zone de présomption de prescription archéologique

Site patrimonial remarquable

Monument historique

Éléments de patrimoine identifiés au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme :

★ Édifice remarquable

★ Éléments de petit patrimoine

— Mur et muret

Ensemble bâti remarquable

Composantes végétales identifiées au titre des L.151-19, L.151-23 et L.113-1 du Code de l'Urbanisme :

Arbre remarquable

Haie, alignement d'arbres et talus

Espace boisé classé

Boisement

Jardin et espace non-bâti

Parc et jardin remarquable

Espace public végétalisé

Liste des emplacements réservés :

N°	Objet	Bénéficiaire	Commune	m²
MOR01	Bassin tampon	Commune	MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	1618
MOR02	Extension Cimetière	Commune	MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	1299
MOR03	Acquisition foncière	SNCF	MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY	45

